

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 074-217400530-20240319-D2024\_10-BF

S<sup>2</sup>LOW

### SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2024 à 19 H 30

**Convocation**  
du 07/03/2023

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : - 13  
Quorum : ---- 07  
**Présents :** --- 12  
  
Absents : ---- 01  
Pouvoirs : ---- 01  
Votants : ---- 13

**VOTE**

Pour : ----- 13  
Contre :----- 00  
Abstentions :-- 00

**Décisions  
budgétaires**

**Délibération  
N°2024-10**

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise  
Le : 29/03/2024

Reçue en Préfecture  
Le : 29/03/2024

Mise en ligne sur le site  
de la commune  
Le : 29/03/2024

Le Maire **Gil THOMAS**



L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Étaient présents :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent / KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents excusés :** SANDRAL Linda donne pouvoir à Serge LEYDIER

**Secrétaire de séance :** KELLER Sophie

**OBJET :** Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement.

LE MAIRE PROPOSE aux conseillers de valider la reprise des résultats de l'exercice 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2023, arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté, excédent	385 193.23 €
Recettes arrêtées à la somme de	1 197 110.67 €
Dépenses arrêtées à la somme de	1 018 304.42 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 563 999.48 €**

Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté, déficit	-58 340.24 €
Recettes arrêtées à la somme de	171 099.77 €
Dépenses arrêtées à la somme de	332 074.22 €
Solde des Restes à réaliser arrêtés à la somme de	22 716,00 €

**Soit un déficit global d'investissement de - 196 598.69 €**

CONSIDERANT les besoins de financement de l'exercice 2023 ;

⇒ DECIDE à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- ↳ Un montant de 196 598.69 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement (cpté 1068),
- ↳ Le solde de 367 400.79 € au financement des charges de fonctionnement de l'exercice suivant (ligne 002).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**

La secrétaire  
**Sophie KELLER**

